

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CRETEIL - 9401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 10/07/2026 - 19640 - 2018 B 00897 - 835 337 643 - 123 PAUSE

CERTIFIÉ conforme

①

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2026

Désignation de l'entreprise		123 PAUSE		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		16 BIS AVENUE JEAN JAURÈS		LE 94100 SAINT MAUR DES FOSSES	
Numéro SIRET *		83533764300018		10 JUIL. 2026	
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		DUS LE N° 19640	
Durée de l'exercice précédent *		12		31/12/2025	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
				Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012	
		Autres *	014	016	
	Immobilisations corporelles *	028	7 041	030	7 041
	Immobilisations financières * (1)	040	1 000	042	1 000
	Total I (5)	044	8 041	048	7 041
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production	050	052	
		Marchandises *	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070	
		Autres * (3)	072	142	074
	Charges constatées d'avance *	092	094		
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	10 639	086	10 639
	Total II	096	10 781	098	10 781
	Total général (I + II)	110	18 823	112	7 041
PASSIF				Exercice N 1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	2 000		
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131	)	132	
	Report à nouveau	134	-5 695		
	Résultat de l'exercice	136	2 301		
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142	-1 393		
Provisions pour risques et charges		Total II		154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166			
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA :)	169	)	172	9 411
	Comptes courants d'associés	173	3 763		
	Autres dettes	175			
	Produits constatés d'avance	174			
Total III	176	13 175			
Total général (I + II + III)		180	11 781		
RENOUVELLEMENT	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

2

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2026

Formulaire obligatoire (article 302, septies
A-bis du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise 123 PAUSE

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
31/12/2025

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215	214	
		Services		217	218	36 407	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée *				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
Autres produits				230			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	36 407	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stock (marchandises)*				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	536	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	12 829	
	Impôts, taxes et versements assimilés dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243	701	244	935	
	Rémunérations du personnel*				250	18 374	
	Cotisations sociales : (dont cotisation obligatoire de l'exploitant		380		252	998	
	Dotations aux amortissements* : (dont amortissement du fonds de commerces		255		254	433	
	Dotations aux dépréciations				256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
	Total des charges d'exploitation (II)					264	34 106
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	2 301	
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)	294		
				Produits exceptionnels (IV)	290		
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300			
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348					
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306			
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	2 301	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2		312	2 301	314	
REINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318				
	Provisions non déductibles*		322				
	Impôts et taxes non déductibles* (Cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	Ecart de valeurs Liquidatives sur OPC	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensée de réintégration(art.239 sexies D)	249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999				
DEDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997				
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU-TE (44 octies A)	987	342		
	France Ruralités Revitalisation (FRR) art. 44 quinquies A	181	JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44.terdecies)	127	ZRR (44 quinquies)	138			
	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 quinquies)	991	Investissements outre-mer	344			
	ZFANG (44. quaterdecies)	345					
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 quinquies)	992	Zone de développement prior.	993			
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit		346		350	
		Déduction Exceptionnelles :	- art. 39 decies	655			
			- art. 39 decies A	643			
			- art. 39 decies B	645			
			- art. 39 decies C	647			
			- art. 39 decies D	648			
			- Simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641			
			- art. 39 decies F	990			
- art. 39 decies G			649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2					352	2 301	354
Déficits	Déficits de l'exercice reporté en arrière *		356				
	Déficits antérieurs reportables : * 13 266 dont imputés sur le résultat :			360	2 301		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2					370		372

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450	7 041	452		454		456	7 041				
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480	1 000	482		484		486	1 000				
TOTAL		490	8 041	492		494		496	8 041				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres Immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	6 608	542	433	544		546	7 041		
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570	6 608	572	433	574		576	7 041		

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL		578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19% (1)				579	Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL						596	585	597	599		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302. Septies
A bis du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : 123 PAUSE

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
	Dotations		Reprises				
Fonds commercial	681		683		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
Autres Immobilisations incorporelles	700		705		2		
Terrains	710		715		3		
Constructions	720		725		4		
Installations techniques, matériel et outillage	730		735		5		
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		6		
Matériel de transport	750		755		7		
Autres immobilisations corporelles	760		765		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		
TOTAL	770		775			780	

II DÉFICITS REPORTABLES		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	13 266
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982b	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982t	
Déficits imputés	983	2 301
Déficits reportables	984	10 965
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	10 965

III DIVERS			
Primes de cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325	381
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Montant de la TVA collectée		374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

IV TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS			
Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social	690		
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social	691		
Revenu brut social (si le montant est négatif)	692		
Revenu brut social (si le montant est positif)	693		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS DE LA VALEUR AJOUTÉE

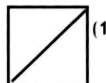
Désignation de l'entreprise : 123 PAUSE		Néant ☐
Exercice ouvert le : 01/01/2025		et clos le : 31/12/2025
		Données en nombre de mois 12
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel :	376	
	Dont apprentis	657
	Dont handicapés	651
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachés à une activité normale et courante	119	
Total 1	106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante y compris les plus-values de cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial	113	
Variation positive des stocks	111	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
Total 2	144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante	150	
Total 3	152	
IV - Valeur ajoutée produite		
Total 1 + Total 2 - Total 3	137	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330 CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF.	117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE-SD.		
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.		
Mono-établissement au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (Report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art.223 A du CGI)	026	
Période de référence	du	au
Date de cessation	186	

Logiciel MTAE

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portée en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 1330-CVAE-NOT-SD (§ Répartition des salariés) et dans la notice n° 2033-NOT-SD (§ Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs).

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025 N° SIRET 83533764300018

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 123 PAUSE

ADRESSE (voie) 16 BIS AVENUE JEAN JAURÈS

CODE POSTAL 94100 VILLE SAINT MAUR DES FOSSES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905		TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

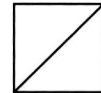
Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention 100 Nb de parts ou actions 100
Naissance : Date 01/03/1968 N° Département 99 Commune LIAONING Pays CN
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrit en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☐ *
Néant

EXERCICE CLOS LE	31/12/2025	N° SIRET	83533764300018
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 123 PAUSE			
ADRESSE (voie) 16 BIS AVENUE JEAN JAURÈS			
CODE POSTAL	94100	VILLE	SAINT MAUR DES FOSSES
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		905	

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

DGFIP N° 2065 2026

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code Général des Impôts)

Exercice ouvert le	01/01/2025	Et clos le	31/12/2025	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☐
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art 209-0 B (entreprise de transport maritime) cocher la case					
A IDENTIFICATION 123 PAUSE				Adresse du siège social	
Désignation, SIRET, Adresse de la société : 16 BIS AVENUE JEAN JAURÈS 94100 SAINT MAUR DES FOSSES 83533764300018					
Ancienne adresse : (en cas de changement)				B ACTIVITE	
				Activités exercées :	
				Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante :					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					
SIRET					
C - RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. page 4)					
1. Résultat fiscal					
Bénéfice imposable au taux normal		Déficit			
Bénéfice imposable à 15 %		Résultats net de cession/concession/sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %			
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %		PV exonérés (art. 238 quinquies)	
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprises nouvelles art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zones Franches Urbaines - Territoire entrepreneur	
France Ruralités Revitalisation FRR Art 44 quinquies A		Zone franche d'activité NG, art. 44 quaterdecies		Zone de développement prioritaire Art. 44 septdecies	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies		Zone de restructuration de la défense Art. 44 terdecies	
Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies		Bénéfice (+) ou déficit (-) exonéré		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	
				Autres dispositifs	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif (art. 244 quater W du CGI) (cocher la case)					
5. Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES) Base d'imposition Taux d'imposition Chiffre d'affaire					
6. Contribution pour les grandes entreprises de transport maritime (CTM) Base d'imposition Taux d'imposition					
D - IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration 2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.					
E - CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %					
F - COMPTABILITE INFORMATISEE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : MTAE					
ECF : Désignation du prestataire :					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : S Nom et adresse du conseil :					
SAS COMAN 70 AVENUE D'IVRY 75013 PARIS					
Identité du déclarant :					
Date : Lieu : SAINT MAUR DES FOSSES					
Qualité et nom du signataire : JI YING PRESIDENTE					

[illegible]

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

DGFIP N° 2065 Bis 2026

Désignation de l'entreprise 123 PAUSE

et Date de clôture de l'exercice 31/12/2025

K – DIVERS

Nom et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre) :	Adresse des autres établissements :

L – CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

Rémunérations :	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)		
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages :		
MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputées sur les PVL de l'exercice			
MVLT réalisées au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M – CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE ou exercice

Désignation de l'entreprise : 123 PAUSE
Adresse : 16 BIS AVENUE JEAN JAURÈS

94100 SAINT MAUR DES FOSSES
du : 01/01/2025
au : 31/12/2025

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES			
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4	Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	TOTAL DES COLONNES 5 à 8
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		
Total		

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice (total col. 9 + total col. 10) 10		- de l'exercice 10	
- de l'exercice précédent 10		- de l'exercice précédent 10	
Nom et qualité du signataire JI YING PRESIDENTE		À SAINT MAUR DES FOSSES le Signature :	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts.

RELEVÉ DES FRAIS DÉDUCTIBLES LIÉS À DES ÉTATS ET TERRITOIRES NON COOPÉRATIFS

Nom de l'établissement		123 PAUSE		
N° d'identification (SIRET)		83533764300018		Exercice social
		31/12/2025		
Total des dépenses visées à l'article 238A du CGI (1)				
Intérêts, arrérages, autres produits des obligations, créances, dépôts et cautionnements et autres produits analogues				
Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
		TOTAL (2)		
Redevances de cession ou concession de licences d'exploitation, de brevets d'invention, de marques de fabrique, procédés ou formule de fabrication et autres droits analogues				
Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
		TOTAL (3)		
Rémunérations de services, payées ou dues				
Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
		TOTAL (4)		
Total des dépenses devant être réintégrées au tableau 2058-A ou 2033-B			(1) - [(2)+(3)+(4)]	
Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiées par la loi n° 2004-801 du 6 Août 2004 garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.				

JL Ying

123 PAUSE
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 2 000 €
Siège social : 16 BIS AVENUE JEAN JAURÈS,
94100 SAINT MAUR DES FOSSÉS
RCS N° 835 337 643 CRETEIL

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 06/07/2025

Madame Ying BRUNOIS, dûment habilitée à l'effet des présentes, associée unique.

I. A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31/12/2025 ont été établis par le Président associée unique ;

II. A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

PREMIERE DECISION

L'associée unique, connaissance prise des comptes annuels, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'associée unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, l'associée unique donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique constate l'existence d'un bénéfice de 2 301 euros qu'elle décide d'affecter le résultat de l'exercice, avec ancien solde de report à nouveau débiteur 5 694 euros, de la manière suivante :

- En report à nouveau débiteur : 3 393 euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'associée unique prend acte qu'elle n'a été procédé à aucune distribution de dividendes depuis la constitution de la société.

J Y

TROISIÈME DECISION

L'associée unique prend acte de ce qu'il n'a pas été conclu, au cours de l'exercice écoulé, de conventions visées aux articles L.227-10 et suivants du Code de commerce entre la Société et son Président, son associé unique ou une société le contrôlant.

QUATRIÈME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes aux fins d'effectuer toutes formalités consécutives à l'adoption des décisions qui précèdent.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et consigné au registre prévu par la loi.

Madame Ying BRUNOIS

J2 Ying